

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **PRONET ROUGE**  
 Code : PELICU00.5ROUGE / PELICU0005R / PELICU0030R

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Dégraissant alimentaire.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### HYDRA INDUSTRIES

201 Route d'Arles – Pôle de Cadillan  
 13690 GRAVESON  
 Tel. 04.92.02.85.02 – Fax 04.93.20.51.61  
 contact@hydra-industries.eu

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr.1B H314  
 STOT-SE3 H335

Texte complet des phrases H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

DANGER

Composants dangereux :

Métasilicate de soude.

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H335 – Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 - Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir.P310 – Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

# PRONET ROUGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potasse caustique	CAS : 1310-58-3	< 5	ATO4, SC11A – H290, H302, H314
Lauryl ether sulfate de sodium		< 5	ED12, EHC3, SC12 - H315, H319, H412
Métasilicate de soude	CAS : 10213-79-3	< 5	SC11B, STO-SE3 – H290, H314, H335
Trideceth-9		< 5	ATO4, ED11 - H302, H318
Mélange de tensioactif		<5	ED11 - H318

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact avec la peau : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact oculaire : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir si spécification sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale le produit n'irrite pas la peau
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Produit ininflammable.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

# PRONET ROUGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les fumées, vapeurs. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Stocker en local aéré, en emballage d'origine, à l'écart des acides.  
Produits incompatibles : Acides.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME	VLE
Potasse caustique		2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.  
Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc.  
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité conforme EN 166.  
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux bases.  
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : Rouge  
pH : >12  
Odeur : Fraîche  
Point d'éclair : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRONET ROUGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures trop élevées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Eviter les acides.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

##### Potasse caustique (1310-58-3)

DL50 oral /Rat	Environ 400 mg/kg
----------------	-------------------

##### Metasilicate de soude (10213-79-3)

DL50 oral /Rat	Environ 1300 mg/kg
----------------	--------------------

##### Lauryle ether sulfate de sodium

DL50 oral /Rat	4100 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : A ce jour pas d'information à notre disposition

Mutagénicité sur les cellules germinales : Les substances contenues ne sont pas potentiellement CMR.

Cancérogénicité : Les substances contenues ne sont pas potentiellement CMR.

Toxicité pour la reproduction : Les substances contenues ne sont pas potentiellement CMR.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : A ce jour pas d'information à notre disposition

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : A ce jour pas d'information à notre disposition

Danger par aspiration : A ce jour pas d'information à notre disposition

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : A ce jour pas d'information à notre disposition

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité > 90%

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PRONET ROUGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

### 12.6. Autres effets néfastes

: Effet toxique par modification du pH, même à dose très diluée. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, stocker les déchets identifiés.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	1814
N° ONU (IATA)	:	1814
N° ONU (IMDG)	:	1814
N° ONU (ADN)	:	1814

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Description document de transport	:	UN 1814, HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	:	8
Classe (IATA)	:	8
Classe (IMDG)	:	8
Classe (ADN)	:	8
Étiquettes de danger (ONU)	:	8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

ADR

Quantités limitées (LQ) : 1L

# PRONET ROUGE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Etiquetage des détergents CE 648/2004 et 907/2006 vendus au grand public :

- Moins de 5% d'agents de surface non ioniques.
- Moins de 5% d'agents de surface anioniques.
- Moins de 5% d'agents de surface amphotères.
- Parfum.

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

Sources des données : - RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.  
- Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irr. 2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr.1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE3	Toxicité organes cibles – exposition 3
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*